

BUDGET ANNEXE ESPACE ENTREPRISES MACON LOCHE

NOTE DE SYNTHESE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2020

Suite au vote de la loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale de la République, l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2020 au titre de cet espace se résume comme suit :

	MONTANT DU BUDGET PRIMITIF 2020
Section de fonctionnement	4 760 533,84
Section d'investissement	4 760 533,84
TOTAL DU BUDGET	9 521 067,68

Le budget annexe Espace Entreprises Mâcon Loché, qui fait suite à la dissolution du Syndicat Mixte Mâcon Loché au 31 décembre 2004, est dédié aux travaux d'aménagement de la zone d'activité à proximité de la Gare TGV de Mâcon-Loché en vue d'accueillir des entreprises. Il est régi par des dispositions spécifiques portant principalement sur la tenue d'une comptabilité de stock.

Le budget présenté pour 2020 est un budget de clôture, intégrant les opérations de solde des comptes, en conformité avec les préconisations de M. le Trésorier Principal.

Prévisions budgétaires 2020 :

Dans le cadre de la mise en application de la Loi Nôtre, la compétence « développement économique » est de droit exercée par la Communauté d'agglomération Mâconnais - Beaujolais Agglomération.

De ce fait, courant 2018, il a été acté que les terrains situés sur la zone de Mâcon Loché dédiés à cette compétence soient cédés à l'euro symbolique à MBA. Ce budget n'intégrant désormais plus que des biens à vocation d'équipements publics, il n'a plus lieu d'être maintenu en budget annexe.

A noter que les éventuelles plus-values qui seront constatées sur les ventes effectuées par MBA au titre des terrains cédés gratuitement à MBA en 2018, seront réversées à la Collectivité.

Le budget 2020 présenté est donc un budget de clôture qui prévoit les écritures de solde des comptes résiduels, sans impact budgétaire.

Analyse de la section de fonctionnement :

◆ **Recettes de fonctionnement :**

Chapitre	Désignation	Recettes 2020
74	Dotations et participations	1 918 400,90
042	Opérations d'ordre	2 842 132,94
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		4 760 533,84

◆ **Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre	Désignation	Dépenses 2020
011	Charges à caractère général	74 685,51
042	Opérations d'ordre	4 685 848,33
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT		4 760 533,84

Analyse de la section d'investissement :

◆ **Recettes d'investissement :**

Chapitre	Désignation	Dépenses 2020
024	Produits de cession	74 685,51
040	Opérations d'ordre	4 685 848,33
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 760 533,84

◆ **Dépenses d'investissement :**

Chapitre	Désignation	Recettes 2020
001	Déficit d'investissement reporté	209 007,83
040	Opérations d'ordre	2 842 132,94
10	Dotations, fonds divers et réserves	48 707,40
16	Emprunts et dettes assimilées	1 660 685,67
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 760 533,84

La section d'investissement et la section de fonctionnement se soldent par la contribution du Budget Principal de la Collectivité hauteur de 209 K€.